

COMMUNE LES ALBRES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Février 2023

Excusés ; Mesdames Elodie COGNET et Delphine FLOUVAT

- Ordre du jour :** - Compte rendu des précédentes réunions
- Délibération adhésion CAUE
 - Délibération Court Terme
 - Délibération mise en place du télétravail
 - Point subvention travaux
 - Questions diverses
 - Point dossier en cours
 - Tarif salle des fêtes
 - Devis travaux
 - Ancien couvent

Compte rendu de la séance du 07 Décembre 2022 :

Le conseil municipal a délibéré sur plusieurs points

Cession chemin rural et voirie communale : la procédure est à lancer par la commune

Eclairage de Noël : Uniquement sur la mairie, de 17h00 à 21h00.

Terrain Bessières : Se renseigner pour l'implantation d'un lotissement, comme celui présenté par le CAUE. Il faut se renseigner pour l'obtention d'aide financière.

Eclairage public : Mise en place d'ampoule LED : une étude est à faire et à approfondir secteur par secteur.

Bulletin Municipal : Les élèves de l'école souhaitent rédiger un article à intégrer dans le bulletin municipal. L'entreprise ALL Fibre a également envoyer un mail pour pouvoir intégrer un article dans le bulletin municipal.

Multiservice : un problème de stockage du froid nous a été signalé pour les gérants, il faut étudier la question et réfléchir à un endroit pour installer la chambre froide.

Carte de vœux : les vœux se tiendront le 14 janvier, la distribution doit se faire le 07 janvier.

Réunion association : elle se tiendra le 20 janvier, Jacky y sera conviée.

Logement école : la cheminée est à démolir.

I) Le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

- > Adhésion au CAUE
- > Délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire pour signer tout document pour la souscription d'un prêt court terme
- > Prime de télétravail
- > Publicité des actes maintiens du registre papier disponible à la demande des administrés

II) Point travaux

Eclairage Public

3 options sont présentées pour la route de Talayac : enlevé les lampadaires, opter pour des lampadaires à énergie solaire, mise en place d'ampoule led uniquement avec un compteur
L'option retenue est la mise en place de lampadaires à énergie solaire.

III) Questions diverses

Salle des Fêtes : un plan pour l'éclairage est à faire. Devis présenté par Monsieur le Maire a été retenu par le conseil municipal. Tarif : Application des tarifs prévu dans le règlement. Pour l'association de la pétanque, le tarif appliquer est celui d'un habitant de la commune (+ chauffage si besoin).

Pour les travaux sur le sanitaire handicapé : problème de communication avec le plombier

Couvent : Une étude des financements est en cours.

Multiservice : Souhait de mise en place d'une chambre froide : à l'extérieur du bâtiment sous le hall de livraison. Point dégâts des eaux : l'assurance a payée l'indemnité mais a retenue de la vétusté.

Foyer des jeunes : à vider (date à définir).

Ecole : des dessins au sol seront réalisés par les agents de la communauté de communes, en suivant un plan dessiné par la directrice de l'école.

Les élèves souhaitent la mise en place de poubelles (projet école éco-label) dans la cour de récréation, à mettre en place

Les élèves souhaitent également planter une haie (projet école éco-label), des plants sont à commander par la commune auprès de la pépinière départementale.

Cabane à Livres : Les matériaux de couvertures ont été commandé par les agents de la communauté de communes.

Fin de séance.